

Info La CGT Lynred

PV D'ACCORD / PV DE DESACCORD - C'EST QUOI ?

La loi oblige LYNRED à discuter de la politique salariale pour l'année à venir avec les organisations syndicales représentatives : Il s'agit des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

La direction amorce un cycle de réunions au cours desquelles elle formule ses propositions et les organisations syndicales argumentent leurs revendications.

À l'issue de ce cycle, deux cas se présentent :

1. La direction & les Organisations Syndicales Représentatives (OS) arrivent à un consensus. Dans ce cas, **un procès-verbal d'accord est signé.**

2. La direction & les OS n'arrivent pas à un consensus. La direction propose à la signature **un procès-verbal de désaccord.**

Dans ce second cas (pas de consensus), les organisations syndicales peuvent signer ou non le procès-verbal de désaccord.

Si elles ne le signent pas, alors la direction peut appliquer la politique salariale qu'elle souhaite.

Si, au moins, une partie des OS signe le procès-verbal de désaccord, cela ne signifie nullement que les parties signataires sont d'accord avec les propositions de la direction, d'où le nom « **procès-verbal de désaccord** », mais la signature garantit l'application des dernières avancées obtenues au cours de la négociation (talons, AG, AI, etc.) rappelées dans le PV.

La CGT Lynred va donc signer le PV de DESACCORD NAO, pour ancrer les acquis, même faibles !

DES QUESTIONS ? UN CONSEIL ? BESOIN D'AIDE ?

Contactez La CGT Lynred :

Veurey Voroize - 38113

07 64 15 40 42

Actipole - CS 10021

364, route de Valence



CGT@Lynred.com - <https://cgt-lynred.reference-syndicale.fr/>

Palaiseau - 91127

06 73 44 65 04

CS 20018

Avenue de la Vauve



#MA CGT ET MOI



#MA CGT ET MOI